

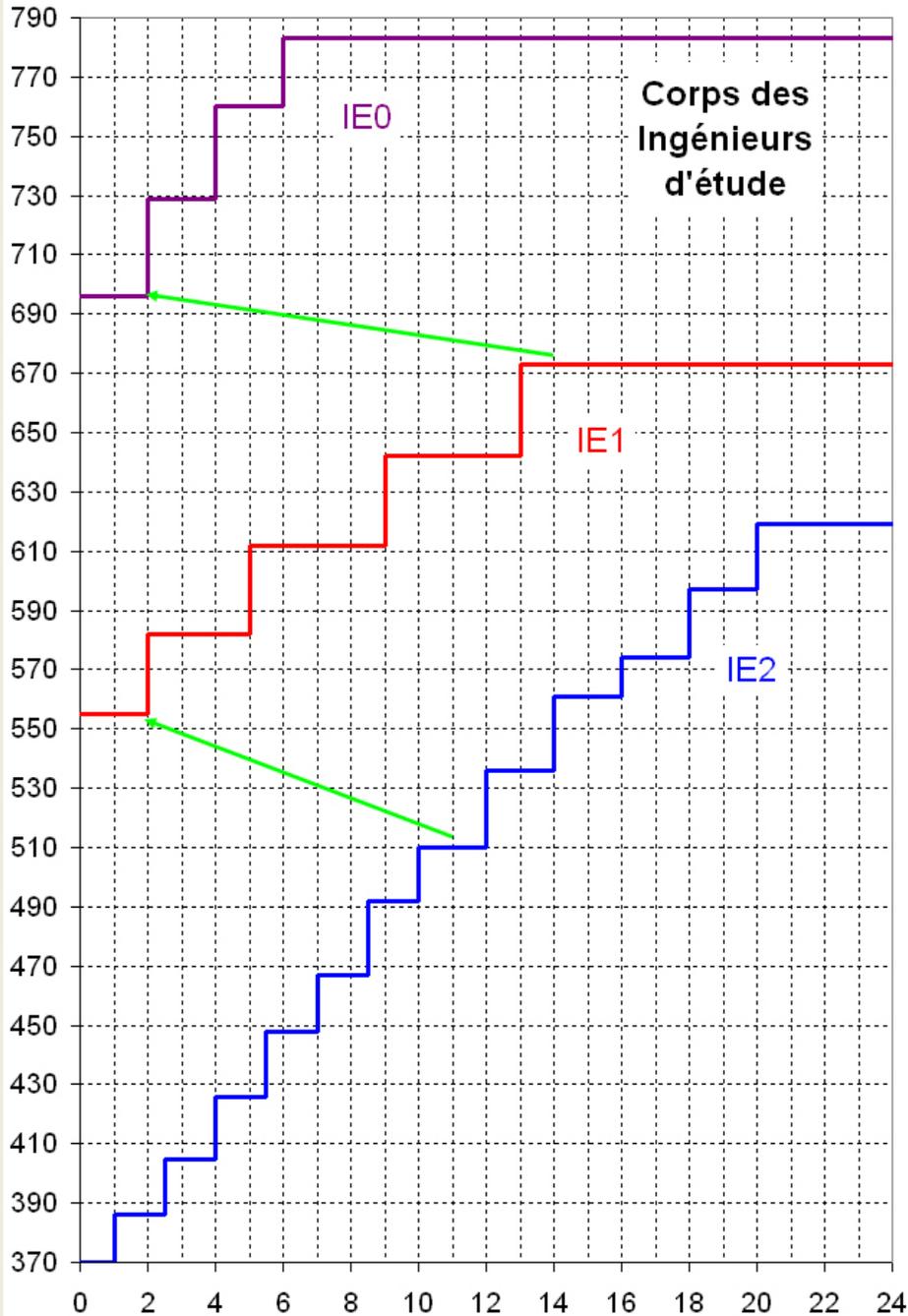


*l'esprit de conquête*

# Elections des représentants du personnel aux CAP des ITA et aux CAP des chercheurs

## Le corps des Ingénieurs d'étude

# Ingénieurs d'étude



## Structure

IE2, 13 échelons, 370 - 619

IE1, 5 échelons, 555 - 673

IE0, 4 échelons, 696 - 783

## Recrutement en IE2

concours externes : stage d'un an

concours internes : AI et TR de 5 ans

au choix : après cinq nominations par

concours et détachements ou 1/100<sup>ème</sup> des IE, être AI et avoir au moins 9 ans de services publics dont 3 en catégorie A

## Avancement de grade en IE1

être en IE2-08 depuis au moins 12 mois

avoir neuf ans de services en catégorie A

## Avancement de grade en IE0

être IE1-05 depuis au moins 24 mois

## Avancement accéléré d'échelon

1/6<sup>ème</sup> de l'effectif; 6 mois non cumulables

# IE2 en IE1

## Cas 1

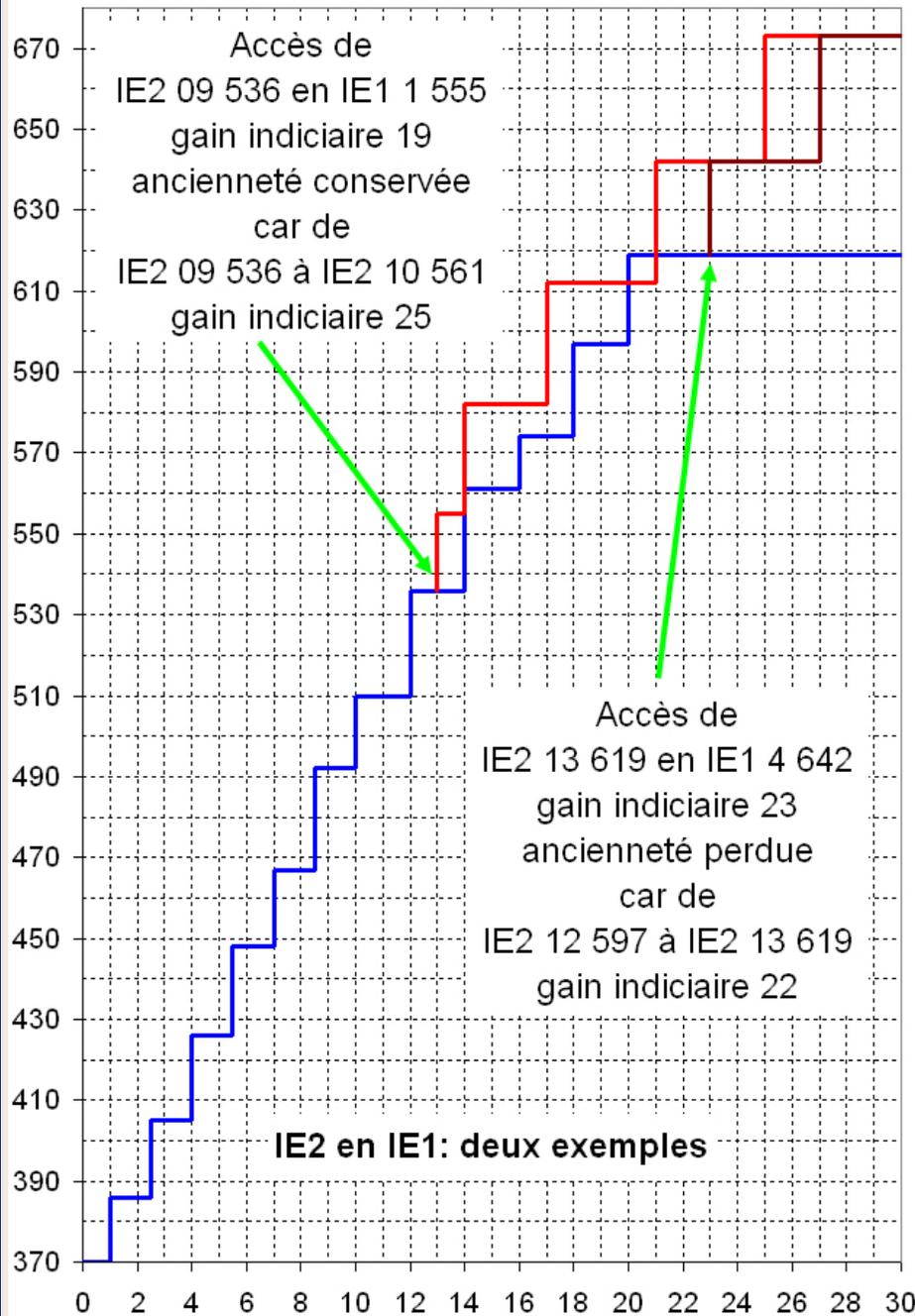
Ce collègue appartient à IE2-09 indice 536 et y justifie d'une ancienneté de douze mois.

Ce collègue est reclassé en IE1-01 indice 555, son gain indiciaire est de 19 points.

Or, si ce collègue n'avait pas été promu en IE1, il bénéficierait dans douze mois d'un avancement normal d'échelon en IE2-10 indice 561, avec un gain indiciaire de 25 points.

Donc, ce collègue conserve en IE1-01 ses douze mois d'ancienneté.

Un an plus tard, il bénéficiera d'un avancement normal d'échelon en IE1-02 indice 582 puisque la durée normale de séjour en IE1-01 est de vingt-quatre mois.



# IE2 en IE1

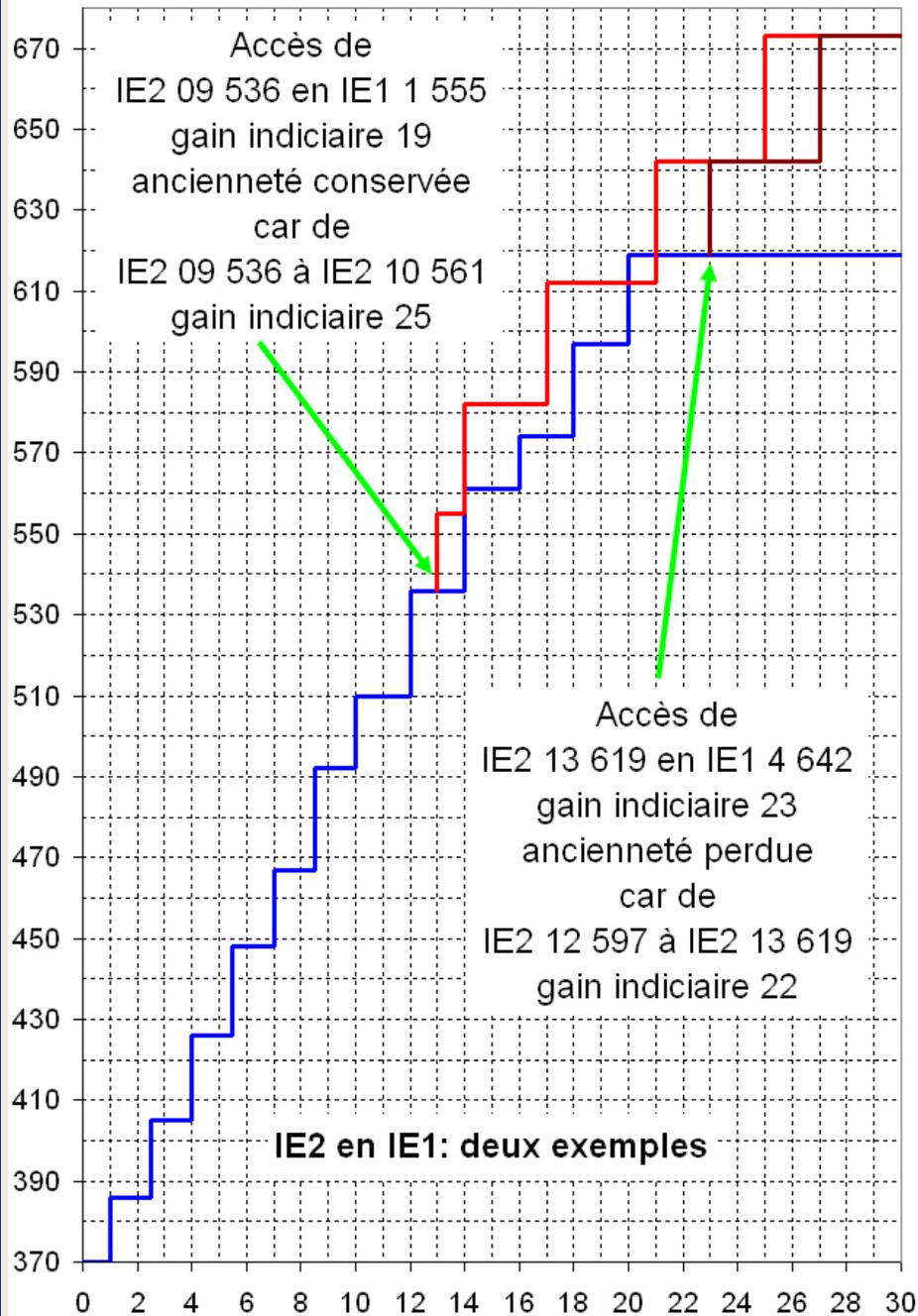
## Cas 2

Ce collègue a atteint l'échelon terminal IE2-13 indice 619 depuis trente-six mois.

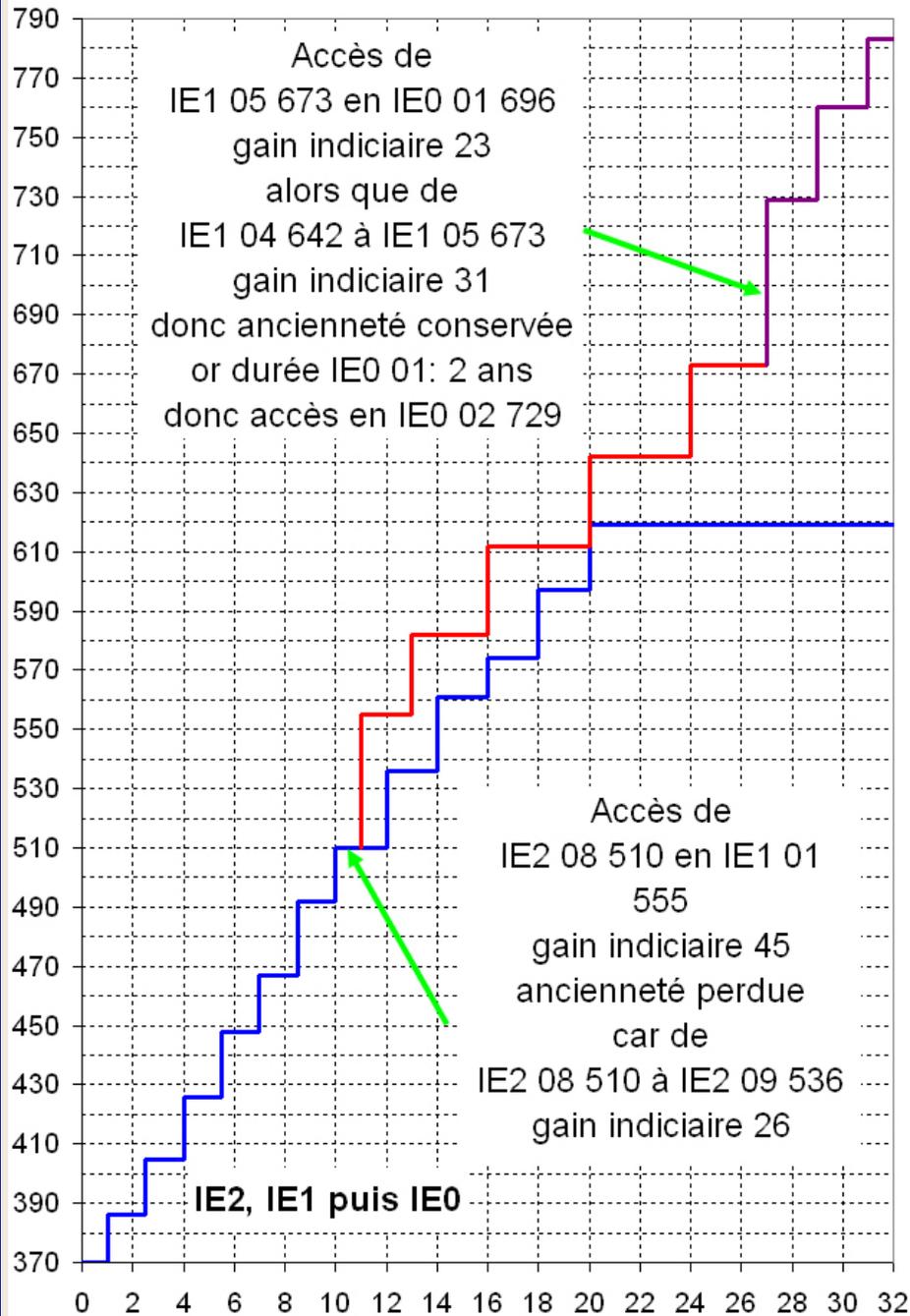
Ce collègue est reclassé en IE1-04 indice 642, son gain indiciaire est de 23 points.

Or, ce collègue, lors de son dernier avancement d'échelon de IE2-12 en IE2-13, avait bénéficié d'un gain indiciaire de 22 points.

Donc, ce collègue ne conserve aucune ancienneté et demeurera quarante-huit mois en IE1-04 avant d'accéder en IE1-05, sauf s'il bénéficie d'un AAE.



# IE2 en IE1 puis en IE0



De IE2 en IE1 : voir procédure dans les diapositives précédentes

De IE1 en IE0 : quelques années plus tard, ce collègue a atteint l'échelon terminal IE1-05 indice 673 et y justifie, par exemple, de trente-six mois d'ancienneté ; il est donc promouvable en IE0 depuis douze mois.

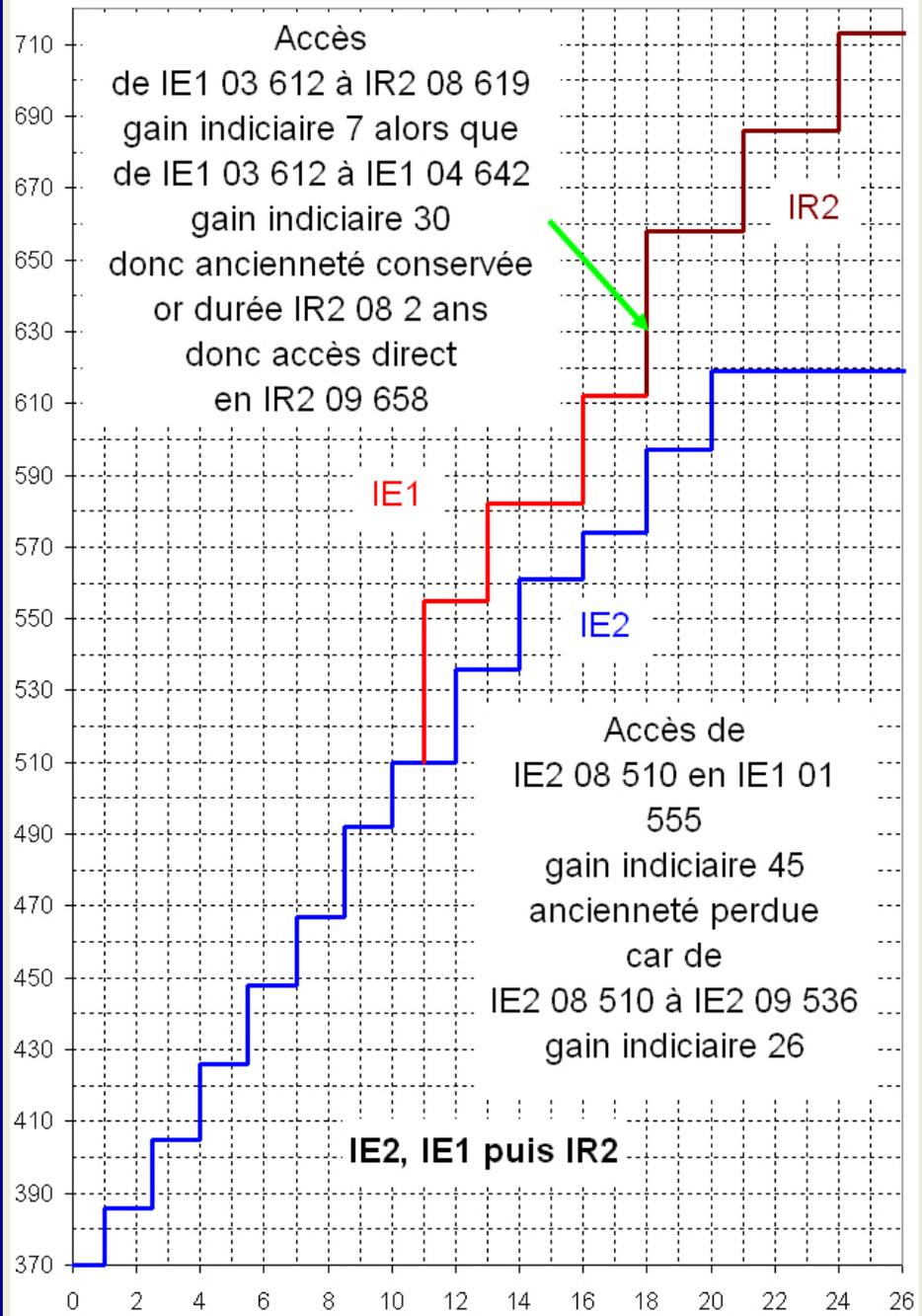
Ce collègue est promu en IE0-01 indice 696, son gain indiciaire est de 23 points.

Or, ce collègue, lors de son dernier avancement d'échelon de IE1-04 indice 642 en IE1-05, avait bénéficié d'un gain indiciaire de 31 points.

Donc, ce collègue conserve en IE0-01 ses trente-six mois d'ancienneté.

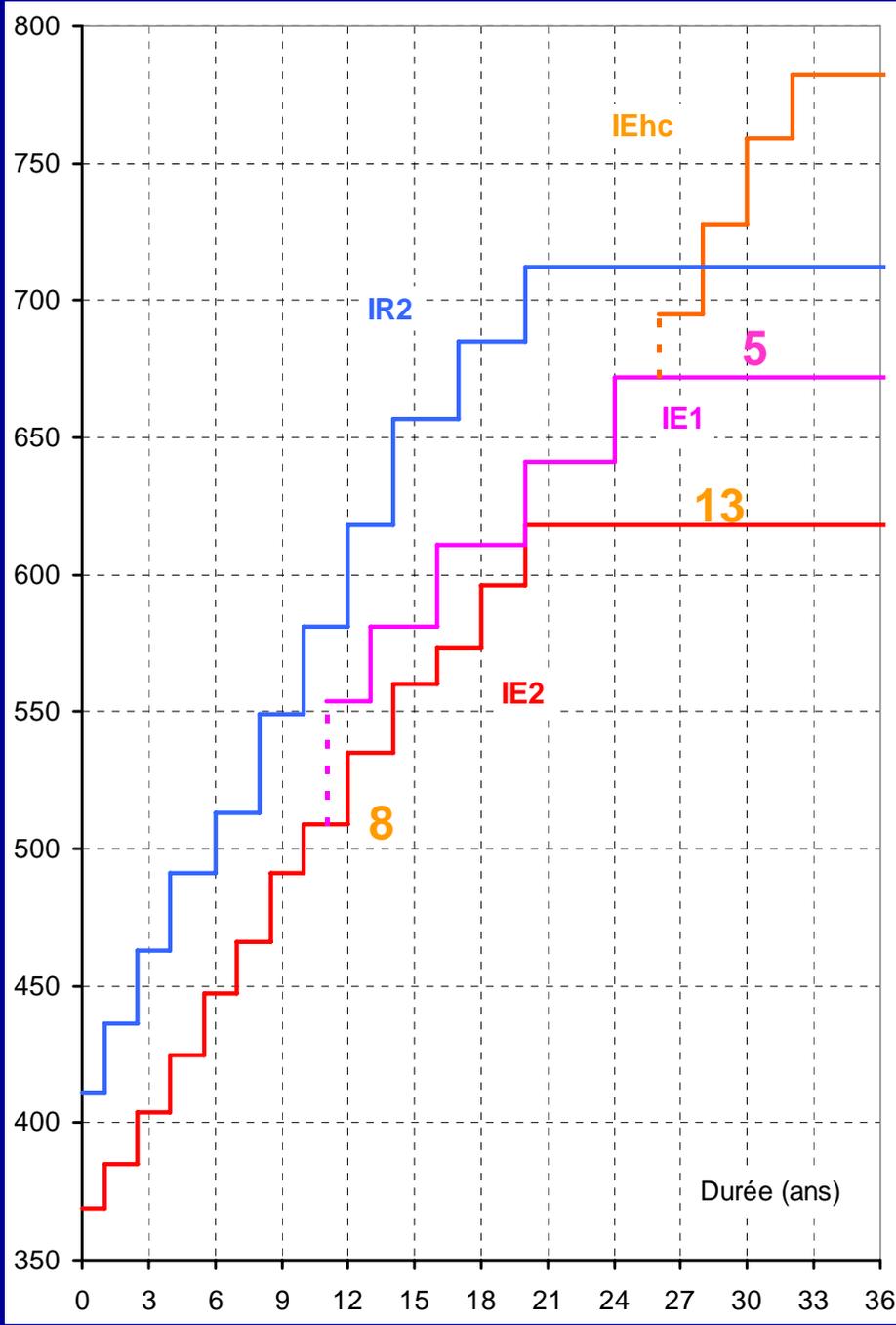
Comme la durée de séjour normale n'y est que de vingt-quatre mois, ce collègue est immédiatement promu en IE0-02 indice 729, sans aucune ancienneté.

# IE2 en IE1 puis en IR2



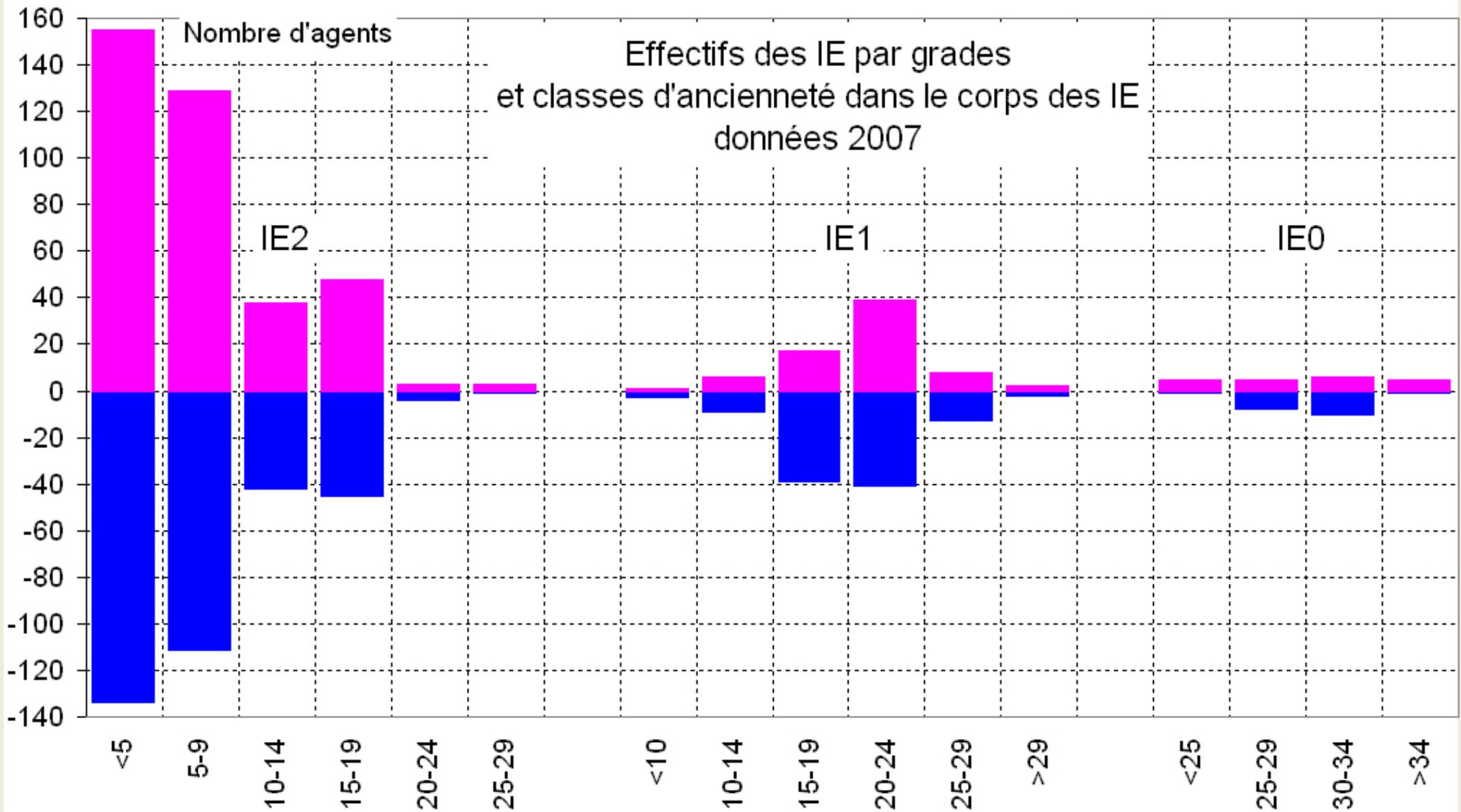
De IE2 en IE1, la procédure est identique à celle décrite à la diapositive précédente. Quelques années plus tard, ce collègue a atteint l'échelon IE1-03 indice 612 avec, par exemple, trente-six mois d'ancienneté. Ce collègue est reclassé en IR2-08 indice 619, son gain indiciaire est de 7 points. Or, si ce collègue n'avait pas été promu en IR2, il bénéficierait dans douze mois d'un avancement normal d'échelon en IE1-04 indice 642, avec un gain indiciaire de 30 points. Donc, ce collègue conserve en IR2-08 ses trente-six mois d'ancienneté. Comme la durée de séjour normale n'y est que de vingt-quatre mois, ce collègue est immédiatement promu en IR2-09 indice 658, sans aucune ancienneté.

# IE2 en IE1 et IE1 en IE0 ou IR2

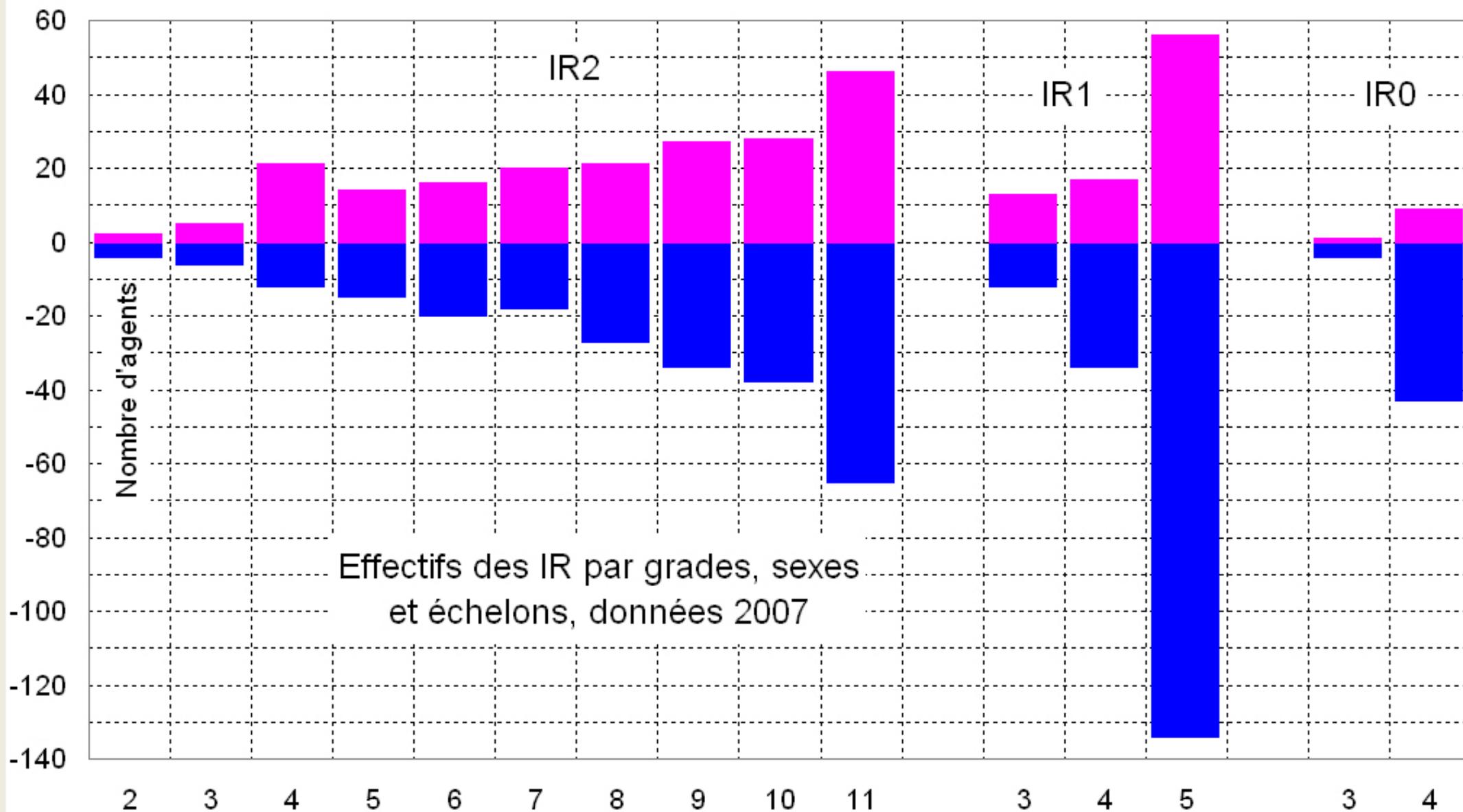


- IE2-08 510 en IE1-01 555, sans ancienneté car indice IE1-01 est supérieur à indice IE2-09
- IE2-09 536 en IE1-01 555, ancienneté conservée car indice IE1-01 est inférieur à indice IE2-10
- IE2-10 561 en IE1-02 582, sans ancienneté
- IE2-11 574 en IE1-02 582, ancienneté conservée
- IE2-12 597 en IE1-03 612, ancienneté conservée
- IE2-13 619 en IE1-04 642, sans ancienneté car l'écart entre indices IE1-04 et IE2-13 est supérieur à celui entre IE2-12 et IE2-13
- IE1-05 673 en IE0-01 696, ancienneté conservée car l'écart entre indices IE0-01 et IE1-05 est inférieur à l'écart entre indices IE1-04 et IE2-05; puis promu en IE0-2 729 sans ancienneté
- IE1-05 673 en IR2-10 686, ancienneté conservée pour la même raison, si ancienneté supérieure à 3 ans, promu en IR2-11 713

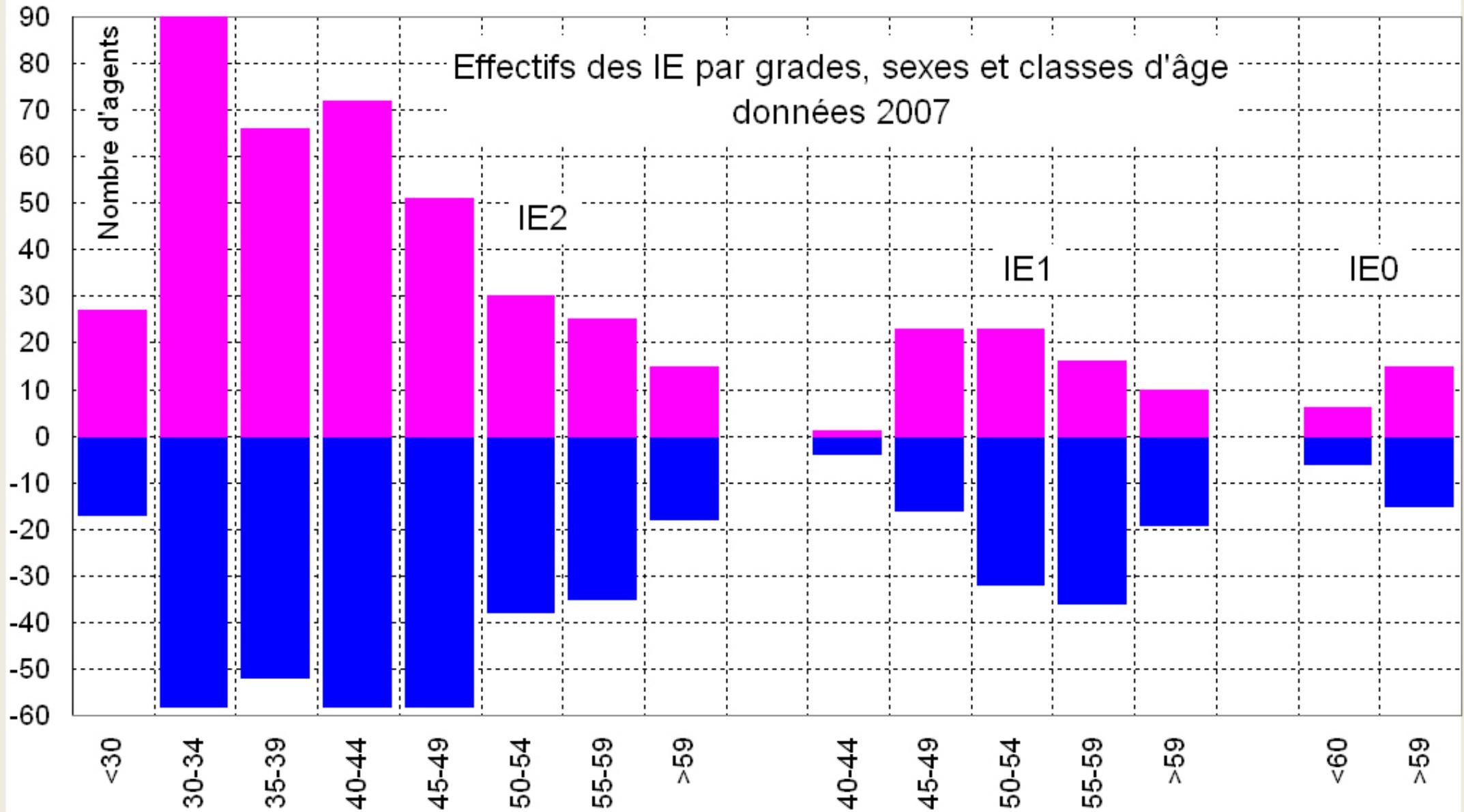
# IE: grades, sexes, classes d'ancienneté en IE



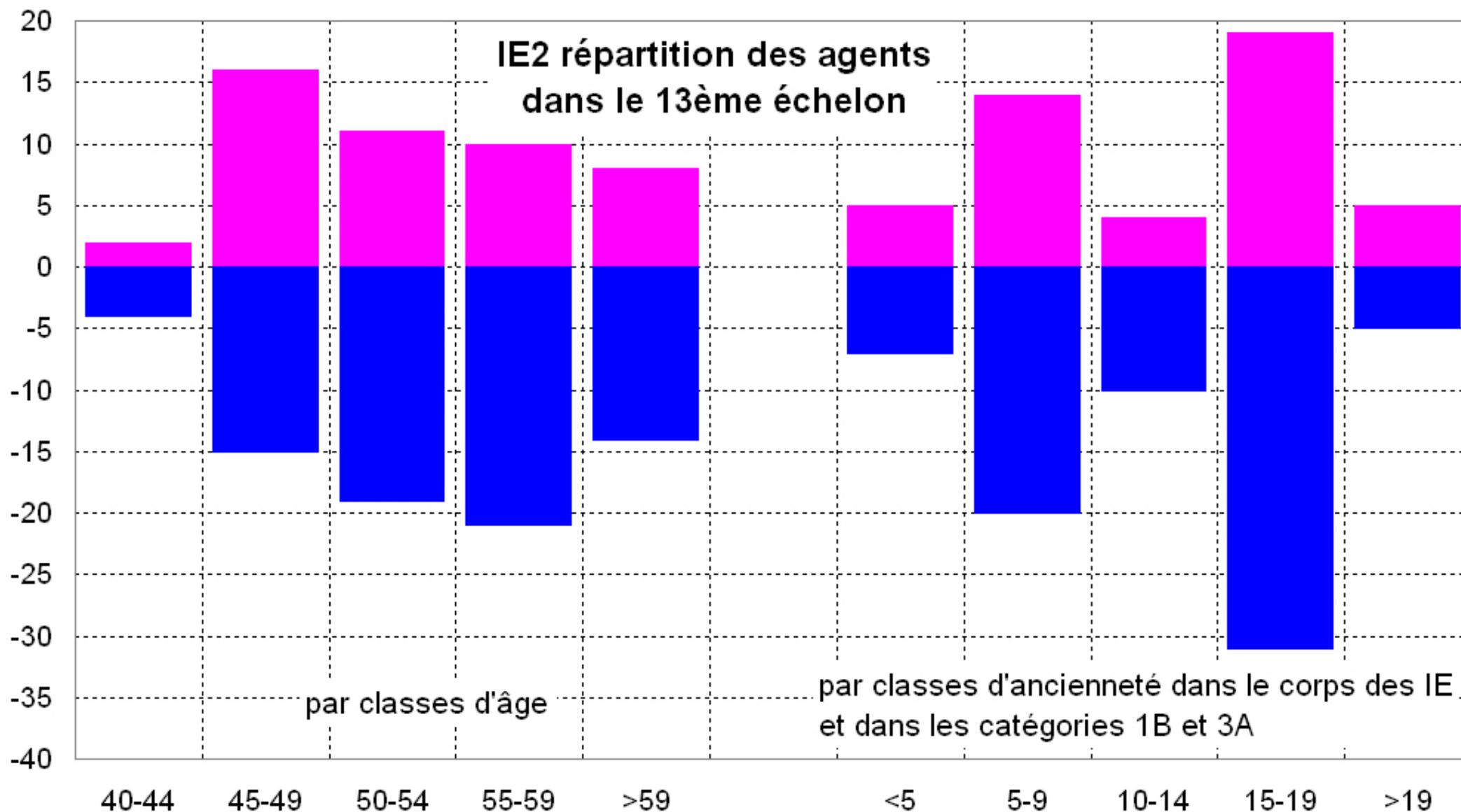
# IE: grades, sexes, échelons



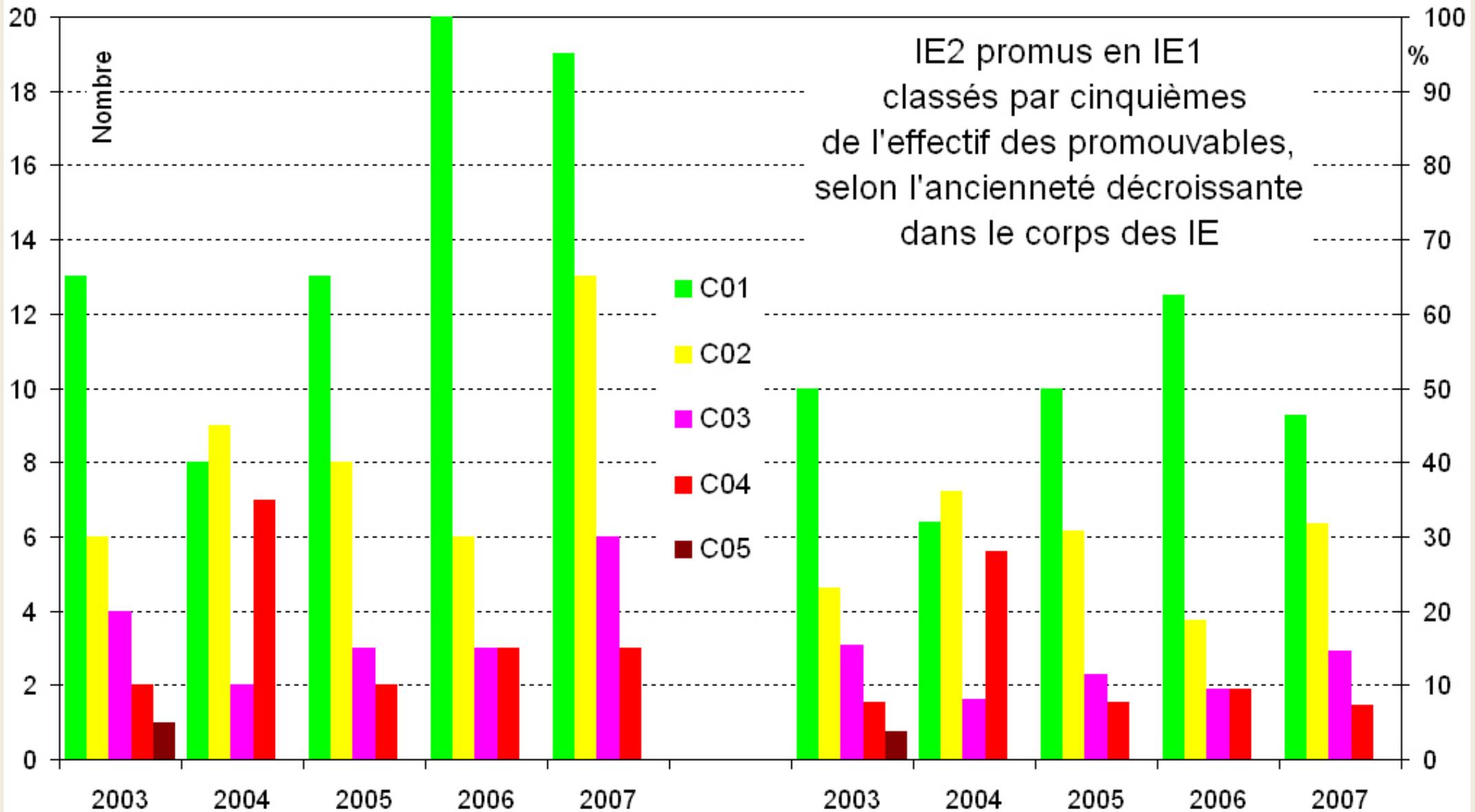
# IE: grades, sexes, classes d'âge



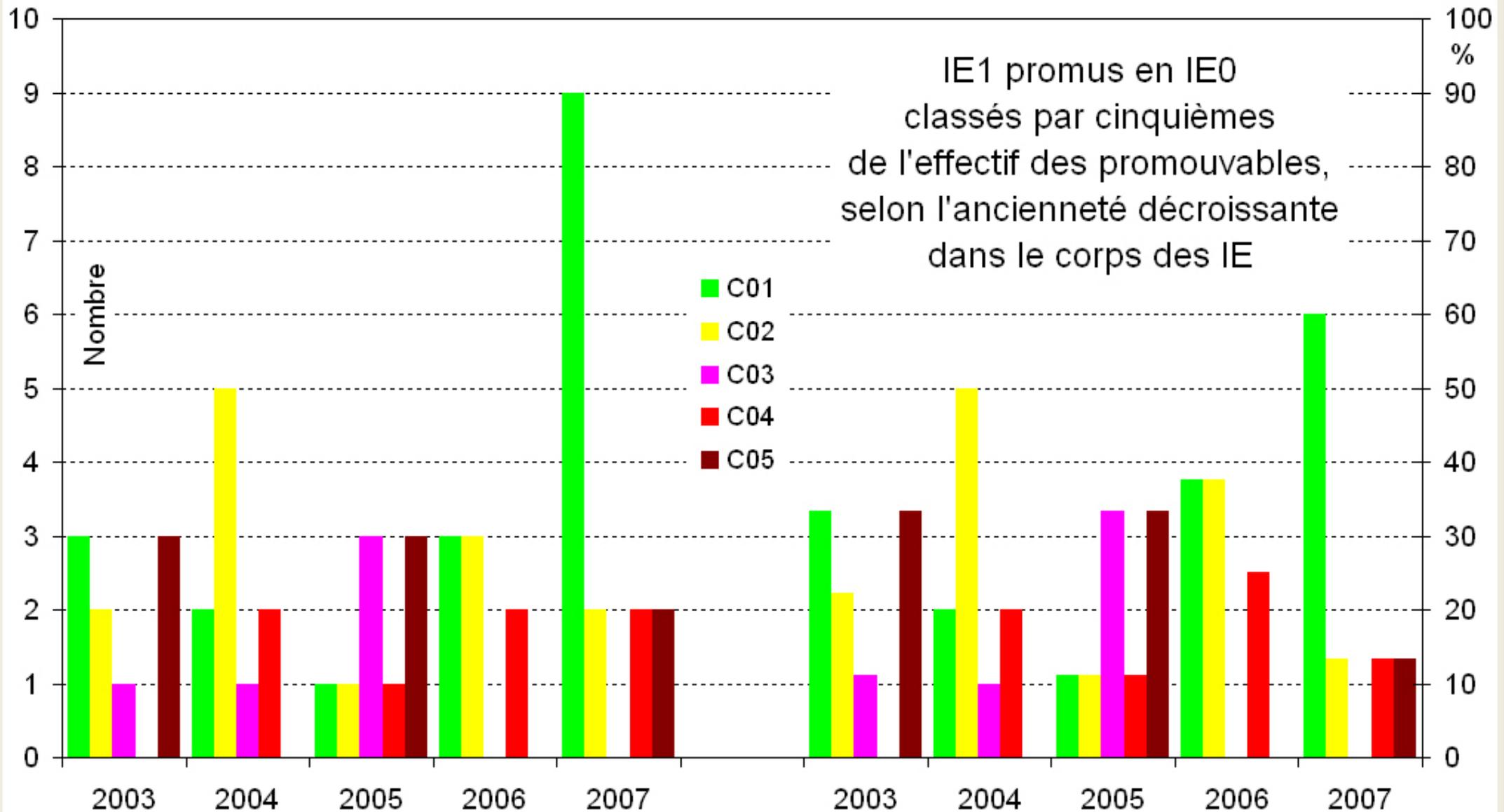
# IE2 : répartition dans le 13<sup>ème</sup> échelon



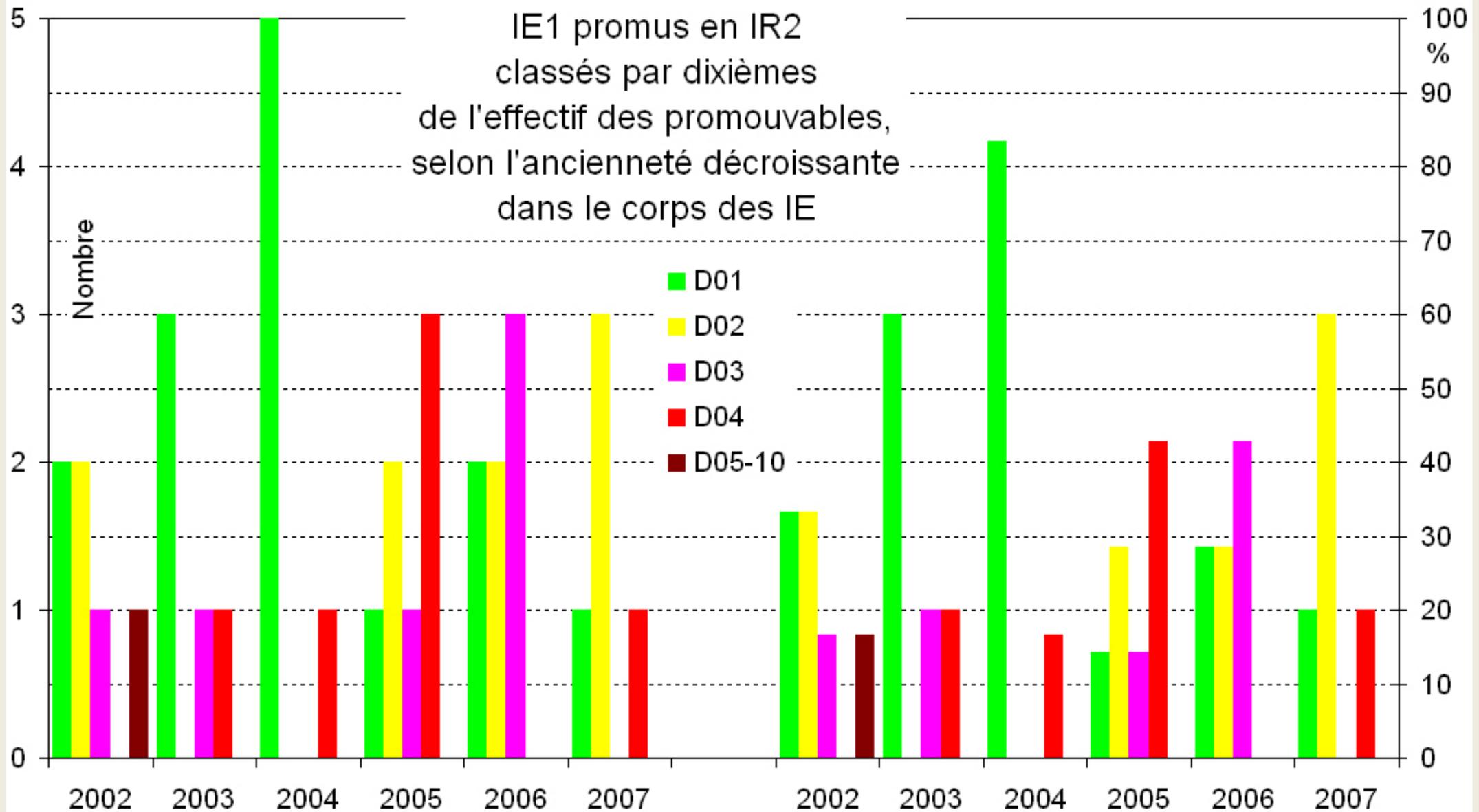
# IE2 promu en IE1



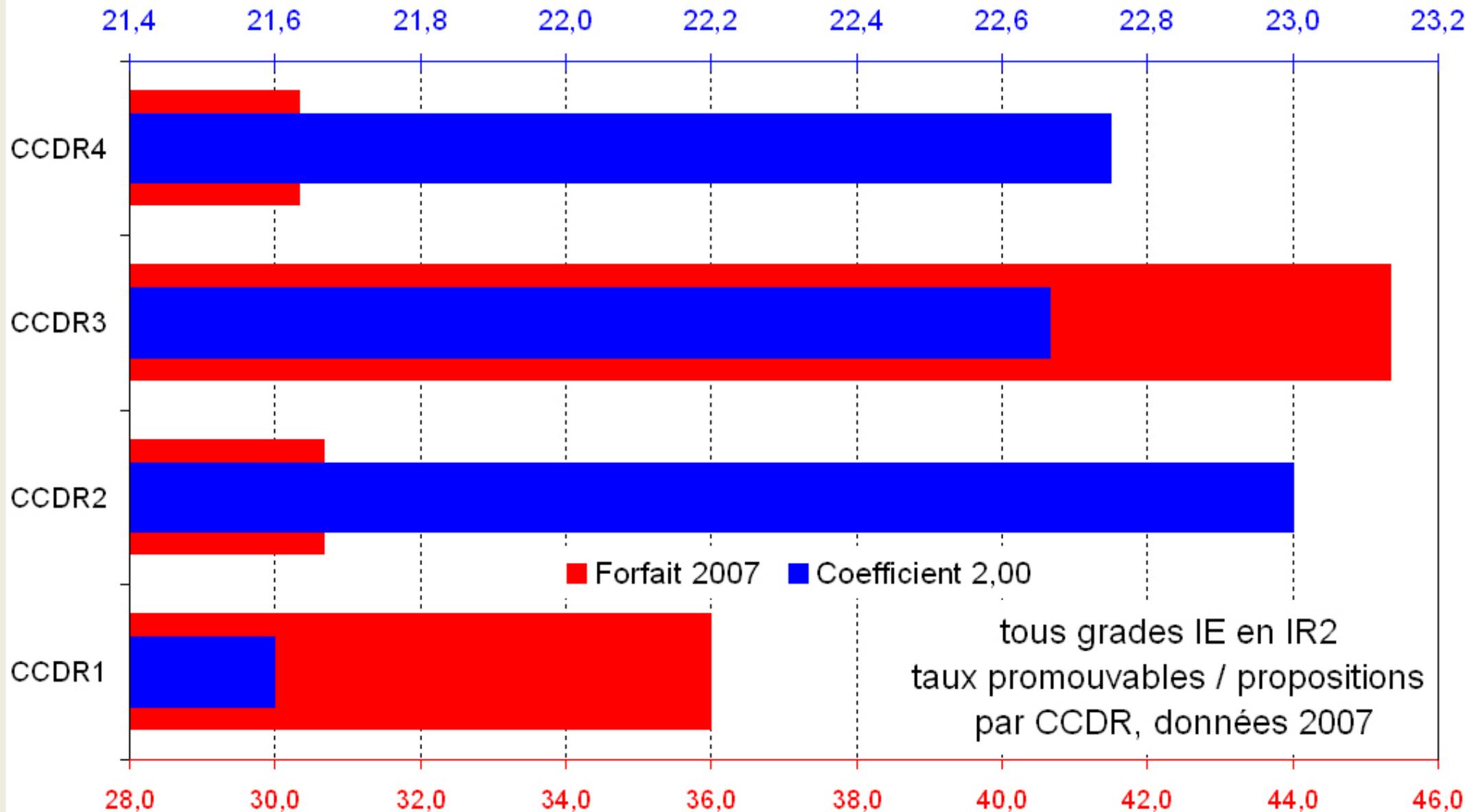
# IE1 promu en IE0



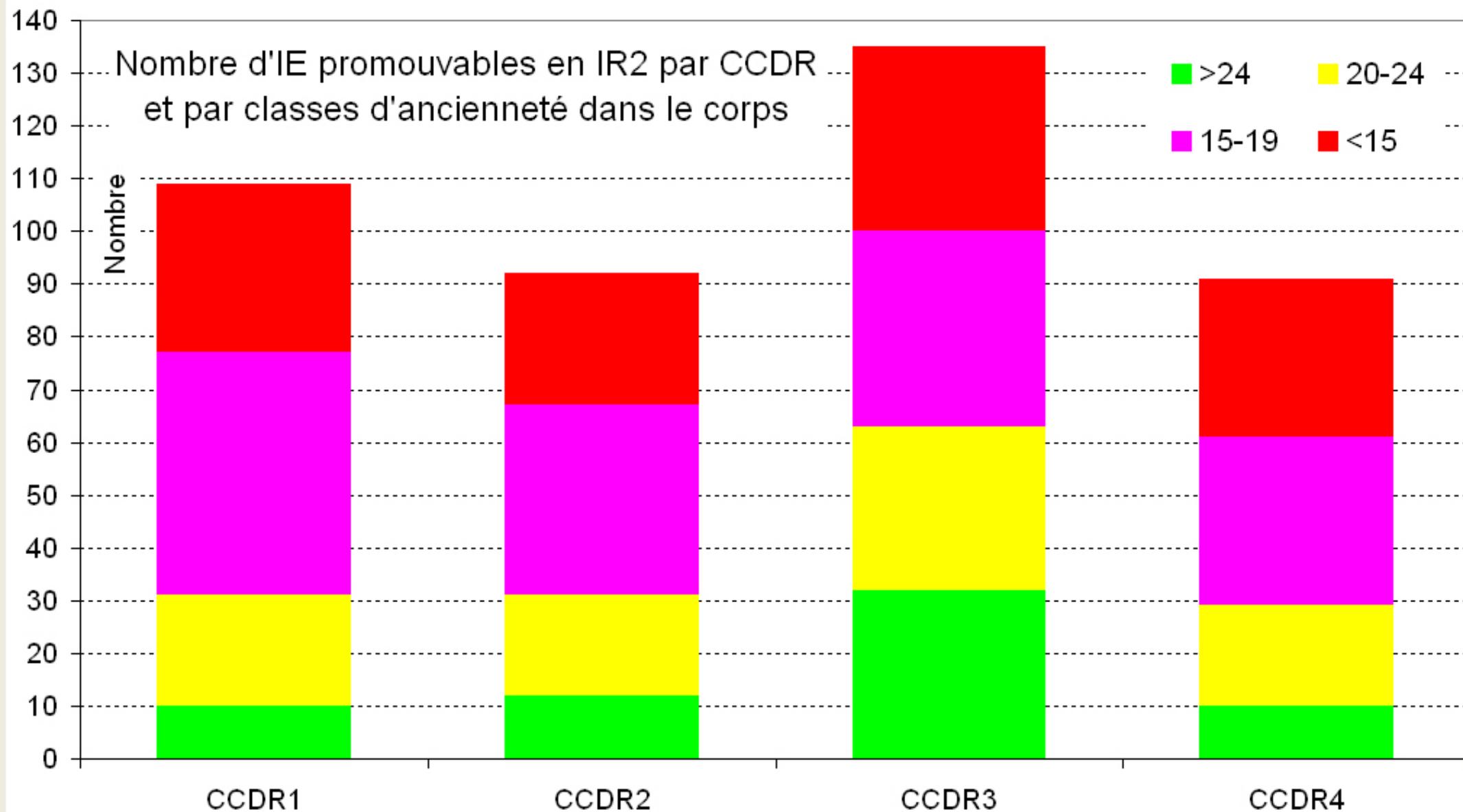
# IE1 promu en IR2



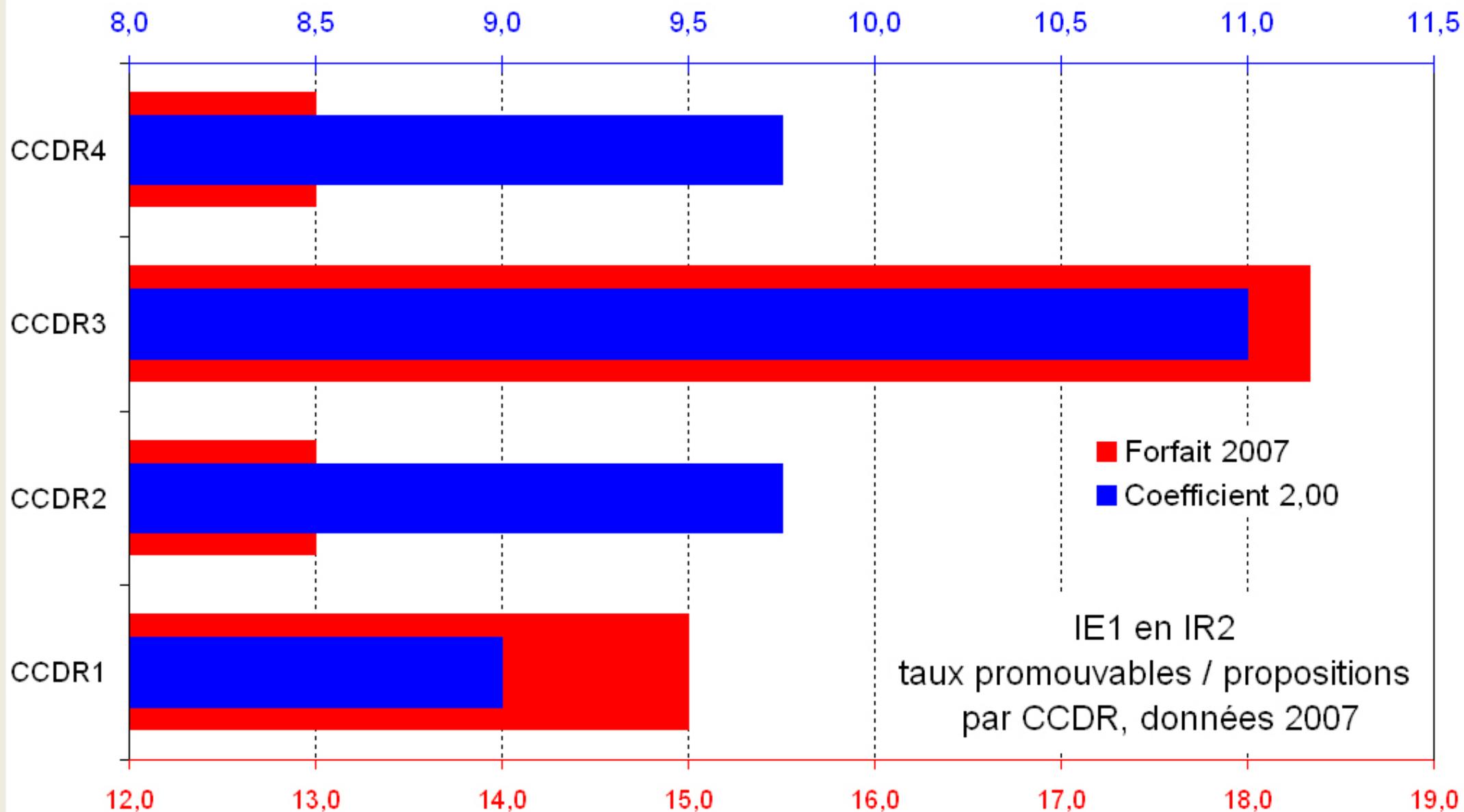
# Non aux quotas pour IE en IR2



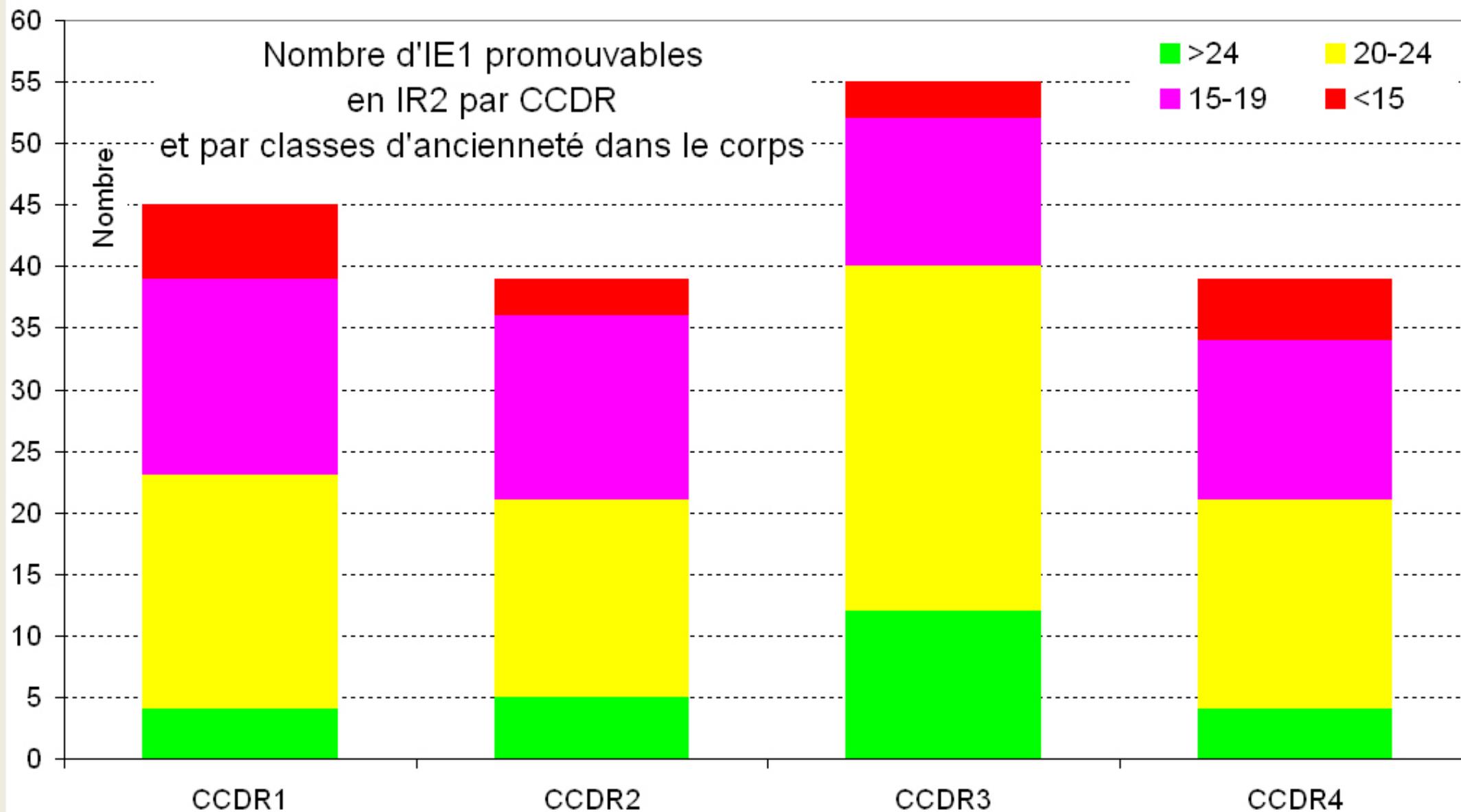
# Non aux quotas pour IE en IR2



# Non aux quotas pour IE1 en IR2



# Non aux quotas pour IE1 en IR2



# Nos engagements envers les IE

Pour les Ingénieurs d'étude, nos délégués s'engagent à

- réclamer que chaque agent reçoive l'avis émis par le chef de département pour les avancements en IE1 et en IE0 et la promotion en IR2
- veiller à ce que les quatre CCDR utilisent les mêmes critères de manière à assurer une gestion nationale du corps pour les avancements en IE1 et en IE0 a promotion en IR2
- exiger que l'appréciation du chef de service soit retirée du dossier des candidats aux concours de recrutement sur place ou sur postes profilés
- négocier une amélioration du déroulement de carrière en IE en augmentant celle des IE1 et le nombre de postes en IE0
- exiger la présence d'observateurs syndicaux dans les Commissions d'Évaluation des Ingénieurs

# La charte des délégués CGT-INRA

- 1. Etre à l'écoute de chaque agent
- 2. Assurer un suivi sérieux et continu des dossiers
- 3. Utiliser les critères techniques de la CGT-INRA
- 4. Se former en permanence sur le fonctionnement du statut et sur le rôle des C.A.P.
- 5. Respecter l'obligation de discrétion professionnelle
- 6. Agir en toute indépendance de l'administration
- 7. Rendre compte régulièrement de son mandat

# VOTEZ et FAITES VOTER CGT



**Avec la CGT vous avez fait reculer le gouvernement et obtenu le rétablissement partiel des postes de titulaires, vous avez évité l'ouverture massive d'emplois sur contrats à durée déterminée.**

**Avec la CGT, vous agirez pour que les réformes de la Sécurité Sociale et des Retraites soient revues dans l'intérêt des salariés.**

**Avec la CGT, vous agirez pour maintenir l'INRA comme EPST au service de tous, avec un financement direct qui garantisse des moyens de fonctionner de manière indépendante et donc l'impartialité des travaux de recherche**

**Avec la CGT, vous agirez pour maintenir le statut de fonctionnaire titulaire d'état pour l'ensemble des personnels**

**Avec la CGT, vous agirez pour maintenir et renforcer le paritarisme et les prérogatives des CAP**

**Votez et faites voter pour les listes présentées par la CGT-INRA, aussi bien en CAPN qu'en CAPL**